



Cahier des charges de la

Commission juridique (CoJ)

Composition

Les personnes ayant une formation juridique sont éligibles à la commission juridique (licence de droit, docteur en droit, avocat ou avocate).

Missions

La commission juridique conseille le Comité dans les poursuites juridiques. Elle prépare les affaires juridiques du Comité par des rapports correspondants et adresse en conséquence une demande au Comité (Révision des statuts du MSS, contrats, vérification des statuts des associations cantonales, procédure de recours, etc.).

La commission juridique vérifie régulièrement les plans de crise des associations cantonales et se préoccupe, en coopération avec le secrétariat général, de la réalisation de la rencontre annuelle des responsables de crises cantonales.